



Logotype
GARANTI 100% VIANDE
DE BŒUF

**CHARTRE
GRAPHIQUE**



PREAMBULE

Ce nouveau logo « Garanti 100% viande de bœuf » remplace le logo « 100% muscle », créé il y a 20 ans pour rassurer les consommateurs français sur la composition de la viande hachée. Ce nouvel identifiant, jugé plus clair que le précédent par les consommateurs, est mis à disposition des opérateurs de la filière afin qu'ils puissent l'intégrer sur leurs produits et dans leur communication. Il remplacera progressivement le logo « 100% muscle » dont l'arrêt définitif est prévu en décembre 2022.



L'identité visuelle est composée de 3 éléments :

- Le « V » coche de validation, symbole de certification, à la fois rassurant et immédiatement compréhensible par le consommateur
- La couleur rouge, représentant la viande de bœuf, apportant impact et visibilité
- Une typographie bâton, jouée en majuscule, communiquant autorité et sérieux au message délivré.

Au-delà de ses caractéristiques intrinsèques, la force d'un logo repose sur la capacité du consommateur à le repérer et à le reconnaître. Pour être atteint, cet objectif suppose une constance absolue dans la reproduction de ce logo et dans ses conditions d'emploi.

La présente charte graphique a pour objectif d'unifier l'utilisation de ce logo à travers la multiplicité des supports de communication.

Son respect est impératif.

L'utilisation du logo est réservée aux opérateurs qui adhèrent au cahier des charges correspondant. Il est consultable sur le site www.interbev.fr à la rubrique cahiers-des-charges / cahiers-des-charges-interprofessionnels.

SOMMAIRE

1 - Le logotype en couleurs	4
2 - Applications sur fonds de couleurs.	5
3 - Le logotype en noir et blanc.	6
4 - Espace de protection	7
5 - Les interdits.	9
6 - Taille minimale d'utilisation.	10
7 - Dérogations pour packagings	11
8 - Contact	12

L'utilisation du logo « Garanti 100% viande de bœuf », qui est la propriété d'INTERBEV, est soumise au respect du cahier des charges correspondant.

Ainsi, seuls les opérateurs engagés et référencés dans cette démarche et ayant reçu un récépissé d'engagement de la part d'Interbev, peuvent utiliser le logo correspondant en respectant les prescriptions graphiques spécifiées ci-après.

Le cahier des charges est consultable sur le site www.interbev.fr à la rubrique cahiers-des-charges / cahiers-des-charges-interprofessionnels.

1

INTERBEV

Charte Graphique GARANTI 100% VIANDE DE BŒUF

LE LOGOTYPE EN COULEURS

Les couleurs du logotype font partie intégrante de son identité. Elles lui sont spécifiques et ne doivent en aucun cas être modifiées. Pour toute reproduction, seuls les fichiers originaux seront utilisés.

Le logotype n'est pas modifiable. Il ne doit en aucun cas être déformé (que ce soit en l'étirant vers le haut, le bas, à droite ou à gauche). Il faut veiller au respect de ses proportions.

LE LOGOTYPE EN TEINTES PANTONE



 Pantone 485C

LE LOGOTYPE EN QUADRICROMIE



 C0 M100 J100 N0

LE LOGOTYPE EN RVB



 R231 V12 B1

2

INTERBEV

Charte Graphique GARANTI 100% VIANDE DE BŒUF

APPLICATIONS SUR FONDS DE COULEURS

Exemples d'applications du logotype sur fonds de couleurs.



3

INTERBEV

Charte Graphique GARANTI 100% VIANDE DE BŒUF

LE LOGOTYPE EN NOIR ET BLANC


Le logotype est l'élément majeur d'identification. Une attention particulière doit donc être portée à sa lisibilité en s'assurant d'utiliser le logotype le plus approprié au fond choisi.

L'usage du logotype en couleur doit être privilégié par rapport aux versions en monochromes : en niveaux de gris et réserve blanche. Ces dernières peuvent être utilisées pour répondre à certaines contraintes d'impression : documents destinés à être photocopiés, faxés, imprimés ou sérigraphiés en une seule couleur.

LA VERSION EN NIVEAUX DE GRIS

Cette version est réservée aux cas d'impression en noir seul et permettant l'utilisation d'une trame avec une définition de qualité.



 Pantone Black C 70%

Exemples d'applications du logotype sur un fond.



LA VERSION EN NOIR ET BLANC

Exception : une impression en noir et blanc est tolérée lorsque le logotype est imprimé sur des étiquettes poids/prix.



 Pantone Black C
R0 V0 B0

4

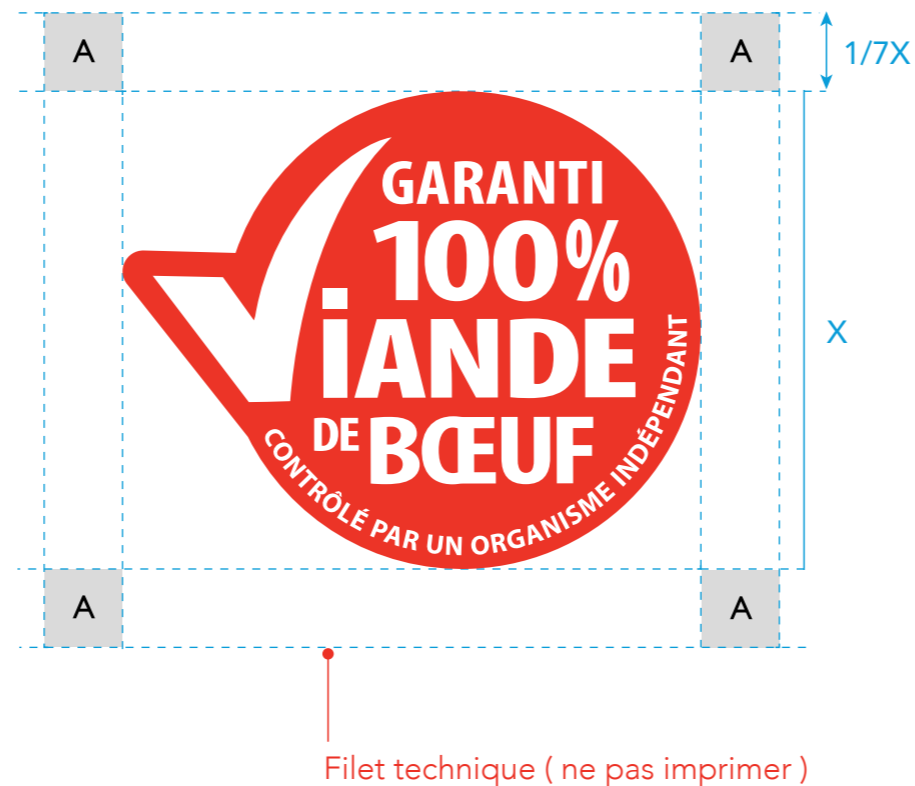
INTERBEV

Charte Graphique GARANTI 100% VIANDE DE BŒUF

ESPACE DE PROTECTION

Quelles que soient son utilisation et sa taille, une zone de protection strictement définie protège le logotype. Cette zone de protection est un cadre technique invisible au sein duquel aucun élément graphique ou textuel ne peut pénétrer.

Cet espace de protection garantit la bonne lisibilité et visibilité du logotype. Il se construit sur la base du schéma ci-dessous :



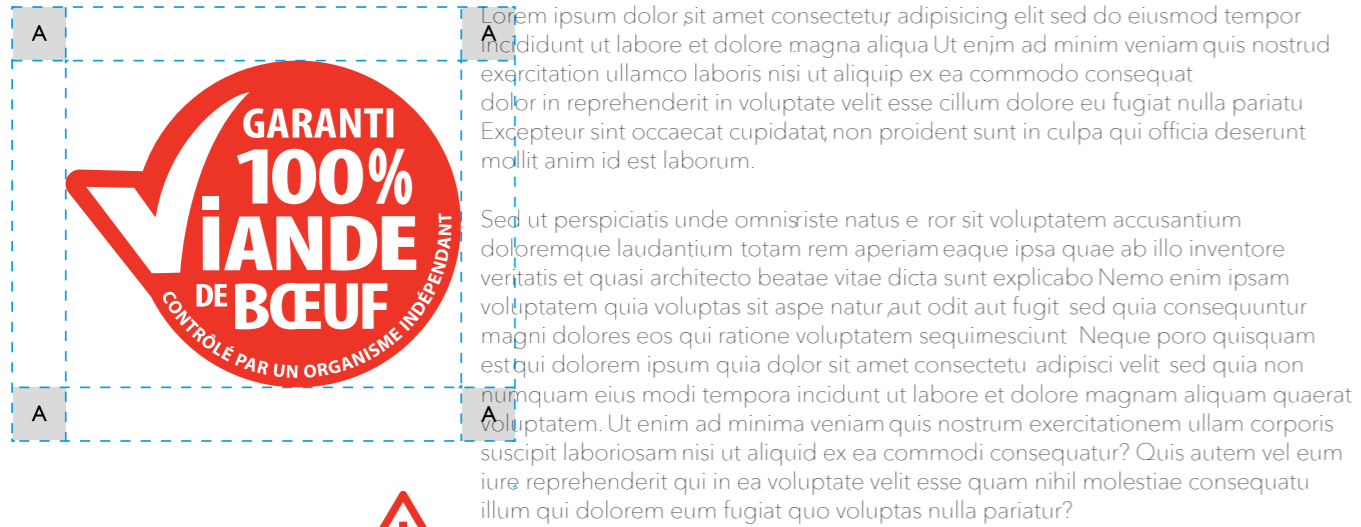
4

INTERBEV

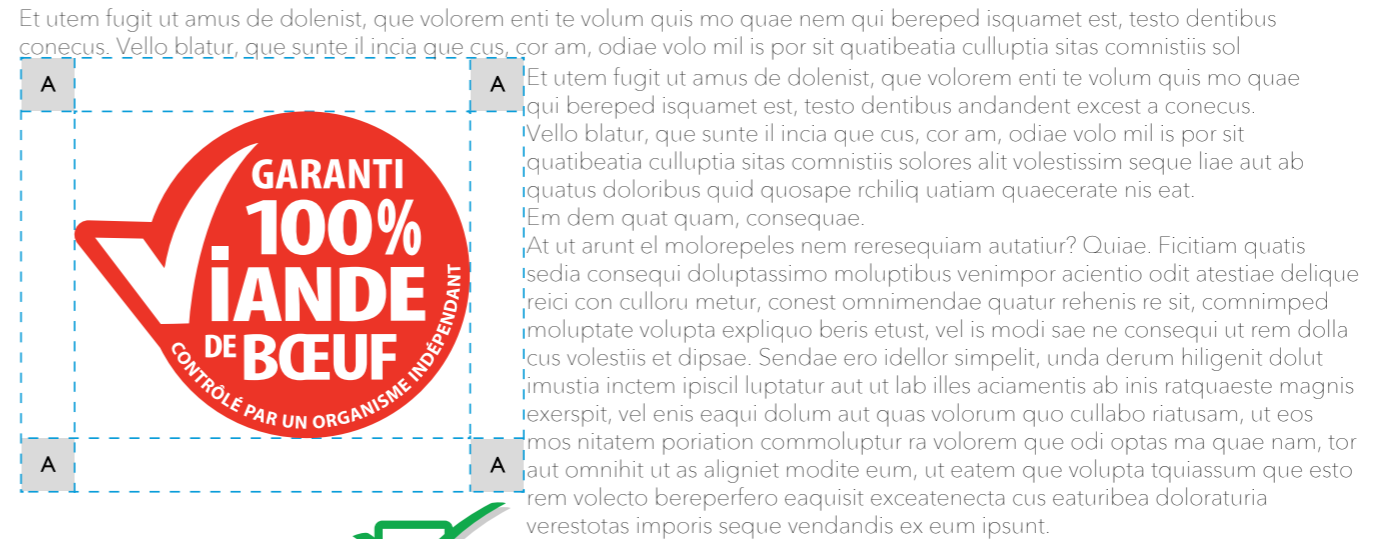
Charte Graphique GARANTI 100% VIANDE DE BŒUF

ESPACE DE PROTECTION

Exemples d'applications de l'espace de protection :



ZONE DE PROTECTION NON RESPECTÉE



ZONE DE PROTECTION RESPECTÉE



5

LES INTERDITS

Aucune altération ou modification du logotype n'est acceptable.

Le logotype ne doit jamais être déformé.

Le nom est composé dans une typographie originale qui ne peut être modifiée.

Les 3 éléments constitutifs du logotype (forme, symbole, typographie) sont indissociables et ne doivent jamais être déplacés ou utilisés séparément.

NE PAS UTILISER
DANS UNE AUTRE FORME



NE PAS CHANGER LA TYPOGRAPHIE



NE PAS DEFORMER LE LOGOTYPE



NE PAS UTILISER LE LOGOTYPE INCOMPLET



NE PAS MODIFIER LA STRUCTURE



NE PAS MODIFIER LES PROPORTIONS



NE PAS UTILISER LE SYMBOLE SEUL



NE PAS UTILISER LE NOM SEUL



NE PAS UTILISER LE LOGOTYPE EN NOIR
SAUF SUR LES ÉTIQUETTES POIDS/PRIX



NE PAS CHANGER LES COULEURS



NE PAS UTILISER LE LOGOTYPE
EN RESERVE BLANCHE



NE PAS UTILISER SANS RESPECTER
LA ZONE DE PROTECTION



incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu Exceperunt sint occididunt cupidatat non proident mollit anim id est laborum.

sed ut perspiciatis unde omnis iste natus er doloremque laudantium, totam rem aperiam, veritatis et quasi architecto beatae vitae dicta sunt explicabo. voluptatem quia voluptas sit aspernatur aut odit aut fugit, magni dolores eos qui ratione voluptatem sequi nesciunt. est qui dolorem ipsum quia dolor, sit amet consectetur, numquam eius modi tempora incidunt ut labore et dolore voluptatem. Ut enim ad minima veniam,



INTERBEV

Charte Graphique GARANTI 100% VIANDE DE BŒUF

TAILLE DU LOGOTYPE

La taille minimale d'utilisation est définie par la lisibilité de l'appellation « Garanti 100% viande de bœuf ».



La hauteur minimale du logotype est **22 mm**.
Aucune utilisation possible du logotype sous cette dimension, à l'exception des étiquettes poids/prix où la tolérance est de **15 mm**.



DÉROGATIONS POUR PACKAGINGS

Afin de tenir compte de la taille et de l'encombrement des packagings, les **dérogations suivantes sont autorisées** :

- Taille minimale du logotype **15 mm**
- Réduction possible de l'espace de protection
- Possibilité d'imprimer en tons directs ou quadrichromie sans dégradé
- Possibilité d'imprimer en noir et blanc



VERSION EN NOIR ET BLANC



■ Pantone Black C
N100 / R0 V0 B0

DÉROGATIONS POUR PACKAGINGS

- Possibilité d'associer les logos « Garanti 100% viande de bœuf » et « Viande bovine française » ensemble sans espace de protection entre eux





INTERBEV

Charte Graphique GARANTI 100% VIANDE DE BŒUF

CONTACT

Pour toute précision concernant cette charte et ses modalités d'applications, merci de prendre contact auprès d'INTERBEV. :



207 rue de Bercy
75587 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 87 44 60
interbev@interbev.fr
www.interbev.fr